L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ FRANÇAIS AU SÉNÉGAL ET L'EFFET ÉTABLISSEMENT

Suzie GUTH*

L'enseignement privé au Sénégal est le plus ancien d'Afrique francophone tant pour les filles que pour les garçons : les établissements des frères de Ploërmel ainsi que ceux des Sœurs de l'ordre de Saint Joseph de Cluny sont encore debout aujourd'hui. Une visite à Saint Louis du Sénégal, ancienne capitale de l'AOF, montre l'antériorité de ce type d'enseignement, qu'il s'agisse de l'ancienne école *Faidherbe*, de l'école *Blanchot* qui fut en 1928 un établissement de l'enseignement primaire supérieur, ou qu'il s'agisse de l'école fondée par Sœur Marie Javouhey toujours en activité mais dans d'autres locaux. L'école missionnaire fut en AOF et en AEF la première matrice de l'enseignement scolaire, ce fut dans ces établissements que le problème de la langue de l'enseignement fut d'abord abordé : le français ne devint obligatoire dans les écoles qu'à l'orée du XX^{ème} siècle et lorsqu'il s'avéra nécessaire de l'employer pour percevoir des subventions du gouvernement.

Après l'indépendance et à partir de l'africanisation des programmes et des diplômes, la nécessité d'un établissement français pour les enfants des cadres expatriés devint de plus en plus manifeste pour les parents d'élèves. Des établissements français à caractère privé furent donc créés dans les différents États de l'Afrique francophone. Nous allons chercher à voir dans quelle mesure l'enseignement français impose une forme de dynamique aux autres établissements privés délivrant des diplômes français et sénégalais. Nous procéderons à des comparaisons d'établissement à établissement, de l'enseignement privé à l'enseignement public afin de déterminer s'il existe ce que nous pourrions appeler un *effet établissement* qui donnerait aux institutions qui préparent les diplômes français un recrutement spécifique d'élèves dans les classes supérieures. *L'effet établissement* décrit par Olivier Cousin (1993) distingue trois types de variables :

* Professeur de sociologie, Université Marc Bloch de Strasbourg.

la sélection scolaire, la sélection sociale et la socialisation spécifique : nous nous intéresserons plus particulièrement à la sélection sociale.

Certes, ces différents types d'établissements (école française de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, école privée conduisant aux diplômes français et sénégalais, école privée religieuse et école privée laïque) n'existent que dans certaines villes comme Saint Louis du Sénégal, Dakar, Thiès, Rufisque ; ailleurs, le choix n'est guère possible et se résume à la discrimination entre l'enseignement privé et l'enseignement public. L'enseignement privé ne propose pas tous les niveaux d'enseignement, seuls certains établissements comme le lycée *Mermoz* de Dakar propose un enseignement pré-primaire avec classe maternelle, primaire, secondaire court et secondaire long (Pellerin, 1990), seule l'école *Sainte Jeanne d'Arc* à Dakar est susceptible de concurrencer ce type d'établissement. Il existe encore un autre type d'établissement, celui des Frères Maristes à Sainte Marie de Hanne qui dispose d'une assistance technique en personnel coopérant ; cet établissement est pourvu d'un internat et peut ainsi scolariser des enfants de cadres installés dans l'arrière pays, et cette disposition permet de maintenir l'enfant dans le même pays que ses parents. Dans le passé, sous la colonisation, il arrivait que l'enfant soit scolarisé en France et perde ainsi ses parents de vue pour de longues années (*op. cit.*, 1990). Le modèle auquel nous faisons allusion n'est pas un modèle présent dans tous les pays africains, il concerne essentiellement les métropoles urbaines où se trouvent des étrangers européens ou occidentaux. Un dernier type d'établissement peut être concerné : il s'agit de l'école d'entreprise, comme celle de la Sucrerie de Richard Toll. Enfin, la privatisation de l'enseignement supérieur n'est pas en reste, elle est souvent modeste, comme cette préparation aux BTS d'un Centre post-baccalauréat crée par l'école *Sainte Jeanne d'Arc* à Dakar, ou des institutions plus importantes comme l'université du Sahel et l'université Bourguiba – véritables établissements universitaires complémentaires et concurrents de l'université publique sénégalaise Cheikh Anta Diop.

Pourquoi cet attrait pour l'enseignement privé au Sénégal ? Celui-ci est relatif, dans la mesure où l'enseignement privé ne représente que 9,5 %[1] des établissements et 11,8 % des élèves (Gomis, 2001). Il s'agit d'un phénomène essentiellement dakarois, car plus de la moitié des établissements

1 Statistiques du Ministère de l'Éducation nationale. Il s'agit d'un taux qui ne mesure que ceux qui sont à l'instant "t" dans l'enseignement privé, en suivant de manière longitudinale les parcours scolaires on verrait que la fréquentation de l'enseignement privé est pour certains alternative pour d'autres elle est continue, pour une fraction elle ne représente qu'un bref moment dans la scolarité.

privés se trouvent dans la capitale. Selon la nationalité du résident étranger, le choix peut-être différent ; le résident français souhaite avoir une scolarité "à la française" pour ses enfants, afin qu'ils puissent, au retour en Europe, réintégrer l'enseignement public ou privé français. Le choix d'un ressortissant sénégalais sera fondé sur d'autres motifs, que ses enfants aient des diplômes reconnus internationalement et surtout, qu'ils apprennent de manière continue, sans grèves, sans manifestations et dans des conditions de travail et d'environnement optimum. L'appartenance religieuse d'un établissement contribue à accentuer pour les parents la perception d'un ordre moral, mais il est souvent pris dans un sens large : les enfants des établissements chrétiens sont musulmans dans leur grande majorité, tandis que l'établissement islamique et social *Al Zahra* accueille lui aussi tant les musulmans que les chrétiens, qui sont cependant très minoritaires. Dans ces conditions, on peut se demander si la compétence religieuse n'est pas instrumentalisée en compétence pédagogique, elle signifierait pour les parents d'élèves le choix d'un établissement sélectionné et en retour un gage de plus grande réussite pour leurs enfants. L'enseignement privé français en particulier cache peu ou prou, bien qu'il s'en défende, une sélection sociale fondée sur les frais d'écolage.

En sélectionnant trois établissements nous chercherons la confirmation de cette hypothèse, par la comparaison de deux établissements privés et d'un établissement public sénégalais. L'appartenance des enfants de l'établissement aux catégories sociales supérieures confirme dans une certaine mesure le prestige de l'établissement et lui assure la pérennité de sa réputation. C'est à la fois par des facteurs extrinsèques et intrinsèques que *l'effet établissement* se produit, les diplômes et les taux de réussite aux examens se combinent avec l'appartenance sociale d'une partie des élèves ; ce dispositif complexe contribue à transformer l'établissement en système de référence pour les établissements voisins disposant du même potentiel de recrutement et ayant à faire au même public scolaire.

Les établissements français

Nous évoquerons deux établissements relevant tous deux de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger : le premier, situé à Saint Louis du Sénégal et le second à Dakar près de la Corniche, en bord de mer. Leur aspect extérieur les distingue totalement des autres établissements sénégalais : les bâtiments sont neufs ou le paraissent, le site à Saint Louis est enchanteur, le long du fleuve Sénégal et de ses eaux paresseuses, alors qu'à Dakar, l'établissement *Mermoz* a été construit en matériaux industriels qui lui donnent un aspect futuriste, mais en même temps

précaire, dans la mesure où les bâtiments ressemblent, pour certains, à des baraques de chantier provisoires, comme celles de l'administration.

Les établissements pour Français de l'étranger ne font partie en Afrique francophone du paysage scolaire que depuis 1972 ; c'est à cette date que les diplômes et principalement le baccalauréat sont devenus nationaux. Auparavant, les enfants des ressortissants étrangers étaient scolarisés avec les élèves du pays. Les établissements qui les accueillaient étaient en général des établissements de prestige, comme le lycée *Savorgnan de Brazza* à Brazzaville, et nombre d'enseignants coopérants français y exerçaient. Les lycées des capitales et des grandes villes étaient encore à l'époque des établissements relativement récents et comportaient peu d'élèves : la massification scolaire restait encore à venir. La fréquentation de ces établissements créait une continuité entre les différentes cohortes et l'on pouvait confronter les points de vue entre les générations. Avoir connu les mêmes professeurs, quelquefois parents des uns ou des autres, avoir suivi la même filière créait entre les élèves français, étrangers et ceux originaires du pays une solidarité de promotionnaires que l'on peut encore observer longtemps après, pour peu que les occasions de rencontre se soient maintenues. Le lycée jouait en partie son rôle de creuset social avec des élèves ayant pour la plupart déjà été largement sélectionnés par l'examen d'entrée en sixième, par le brevet des études et par la durée. Aujourd'hui, les établissements scolaires pour étrangers ne peuvent plus répondre à cette fonction d'intégration sociale, ils essayent ponctuellement, par des actions volontaristes, de créer des liens avec des établissements populaires comme l'école de Ouakam[2], mais ces visites ne peuvent avoir l'impact qu'aurait eu la vie commune dans une même salle de classe et dans une même cour de récréation.

Le paradoxe du statut et la double contrainte[3]

Alors que l'Éducation nationale sénégalaise détient le monopole de l'enseignement public sénégalais, les enseignants des établissements français

2 Les écoles de Ouakam, de Ndem et de Pikine sont des établissements qui ont établi un partenariat avec l'école primaire *Jean Mermoz*.

3 Celle-ci est définie sous son aspect psychologique de la manière suivante dans la relation mère-enfant : *« Mais s'il joue le jeu de sa mère, il doit dès lors s'approcher d'elle quand elle s'approche de lui. Or, dès qu'il approche, elle se retire et le "punit" à nouveau par ce comportement de mise à distance »*. Dès lors, l'enfant est *« coincé »* – aucun choix n'est possible : *« L'enfant est puni parce qu'il interprète correctement ce que sa mère exprime ; et il est également puni parce qu'il interprète mal. Il est pris dans une double contrainte »* (Bateson, Birdwhistell, Goffman, Hall, Jackson, Schlefen, Sigman & Watzlawick, 1981 : 39-40).

appartenant au secteur public français refusent de reconnaître le statut privé de leur établissement. Certes, ils sont fonctionnaires de l'État français et ne sauraient se considérer comme membres de l'enseignement privé sénégalais (les tableaux d'affichage de la salle des professeurs montrent d'ailleurs leur appartenance professionnelle : les publications syndicales françaises sont clairement affichées ainsi que les dates de réunions et les motions de soutien). En raison de la souveraineté du Sénégal et du monopole de l'éducation, il ne saurait y avoir un enseignement *public français* au Sénégal – cette objection pourtant mainte fois faite par nos soins auprès des intéressés ne rencontre qu'un écho embarrassé. Les personnels de l'enseignement public français, qui n'exercent pas explicitement une mission de coopération dans un pays tiers, ne sauraient être considérés comme relevant de l'enseignement public sénégalais, et ils deviennent *de facto* agents de l'enseignement privé ou consulaire, même s'ils refusent cette appartenance dans leurs représentations professionnelles. Ainsi, comme dans le *double bind* évoqué par le *collège invisible de Palo-Alto,* ils reconnaissent leur statut d'agent public et ils refusent de reconnaître leur situation d'agent *consulaire.* Leur statut professionnel, leur passé professionnel, leur appartenance à un corps et à une catégorie spécifique, leur avenir professionnel dans la fonction publique française, militent en faveur de cette vision professionnelle de soi, mais l'établissement auquel ils appartiennent pendant la durée de leurs fonctions à l'étranger, dont l'entrée est limitée par la nationalité et réduite à ceux qui peuvent verser un écolage élevé, ne correspond pas aux principes de la fonction publique. Les frais d'écolage des élèves contribuent à amplifier l'effet de halo de cette dissonance cognitive entre le public et le privé et pousse probablement les personnels vers une forme de scotomisation de leur situation, où l'on continue à faire *comme si* l'on était toujours dans l'enseignement public. Les revendications syndicales renvoient à cette image d'un agent public exerçant dans la fonction publique, et, dans ce cas de figure, l'expatriation est considérée au mieux comme une parenthèse.

Tableau 1

Frais d'écolage par trimestre de l'école Saint-Exupéry de Saint Louis

	Français	Binationaux	Nationaux	Étrangers
Pré-élémentaire	130 160 FCFA	*idem*	*Idem*	195 240 FCFA
Maternelle	162 700 FCFA	*idem*	*Idem*	244 050 FCFA
Élémentaire	199 500 FCFA	*idem*	*Idem*	250 000 FCFA
CNED	250 000 FCFA	*idem*	*Idem*	

Comme on le voit en observant les frais d'écolage trimestriel pour la petite école de Saint Louis du Sénégal, la distinction est opérée non entre les Français et les Sénégalais, mais entre les Français et les autres Européens principalement ; l'écolage est progressif selon le niveau et distingue le pré-élémentaire (à partir de 2 ans) de l'élémentaire. De fait, il ne scolarise pour chaque niveau que quelques élèves : l'école n'ayant que cinquante-sept élèves et plus de sept niveaux, le CNED est utilisé pour le niveau collège. L'école des Sœurs de *Saint Joseph de Cluny* de Saint Louis demande 6 500 FCFA d'écolage par mois, soit un écolage trimestriel de 19 500 FCFA. Cette somme, pourtant dix fois plus modeste que celle citée précédemment pour l'enseignement élémentaire, n'est pas facile à réunir pour nombre de parents, surtout s'ils mettent plusieurs enfants à l'école. À chaque visite dans ces établissements, on voit les mères de famille payer au mois, compter les billets et demander avec une certaine inquiétude combien il reste à payer.

Nous avons à Saint Louis du Sénégal un enseignement pré-élémentaire et élémentaire français à un coût élevé, des classes à effectifs réduits, un cadre paradisiaque au bord du fleuve Sénégal, dans des classes octogonales aux toits de chaume ; mais, malgré la beauté du site, la taille même de l'école fait craindre au personnel qu'elle ne ferme dans un avenir proche, car les coopérants techniques ne sont plus remplacés, et ils représentaient la fraction des parents d'élèves diplômée sur laquelle la direction pouvait s'appuyer. Une nouvelle catégorie d'élèves est apparue : il s'agit d'enfants de migrants sénégalais, français par droit du sol, qui appartiennent à la catégorie des élèves binationaux. Les parents *modou-modou*[4] sont revenus au Sénégal, leurs enfants sont inscrits à l'école française pour favoriser la continuité scolaire, mais après deux années de séjour, ils repartent pour reprendre leurs activités commerciales en France. Pour ces *modou-modou,* Saint Louis représenterait un moment de relâchement de la tension, une transition entre deux étapes de la vie, bien que le séjour n'ait sans doute pas été conçu comme une phase provisoire. L'objectif initial avait été celui du retour définitif au pays, mais l'intégration économique à Saint Louis s'est révélée plus difficile que prévue. Leurs enfants disposent d'une bourse (19 % des élèves de Saint Louis bénéficient d'une bourse, alors qu'ils ne sont que 10 % à Dakar). Le court séjour de ces migrants ainsi que l'absence des assistants techniques font craindre que l'école ne ferme faute d'élèves.

4 *Modou modou* : marchand mouride ambulant ou fixe.

Les catégories socioprofessionnelles des parents se présentent comme suit :

Tableau 2
Catégorie socioprofessionnelle des parents de l'école de Saint Louis

Profession	**Effectif**	**Pourcentage**
Commerçants	3	8,9
Artisans, hôteliers	8	23,5
Employés	3	8,9
Ingénieurs, scientifiques	7	20,5
Enseignants et assistants techniques	4	11,7
Directeur ONG	1	2,9
Sans profession (*modou-modou*), retraités	8	23,5
Total	**34**	**100%**

Trois catégories se dessinent à partir de ce tableau, la première celle des artisans et hôteliers, la seconde celle des ingénieurs et des scientifiques, la troisième celle des sans professions ou des personnels retraités. Les premiers ont été commerçants ambulants (*modou-modou*) et se trouvent dans l'attente d'un travail, d'une activité, si ce n'est d'un répit entre deux migrations, la seconde est celle des rentiers et retraités (fort peu nombreux) qui disposent de revenus.

Tout oppose nos deux premières catégories à la troisième, que ce soit les revenus, l'activité, mais aussi la scolarité et la nationalité. La moitié des enfants est française ou binationale, les autres élèves sont européens pour la plupart : Belges, Finlandais, Néerlandais, mais on dénombre aussi quelques élèves Cap-Verdiens.

Le lycée de la capitale : le lycée *Mermoz*

Sur la Corniche de Dakar, l'établissement d'aspect futuriste se cache sous la frondaison des grands arbres. Les enseignements pré-élémentaire, élémentaire et secondaire se trouvent rassemblés sur un même campus alternant les styles. Les plus petits ont des paillotes sous lesquelles ils peuvent jouer et s'asseoir, les plus grands disposent d'un patio d'allure résolument moderne : 2 191 élèves se trouvent sur ce site, la majorité d'entre eux est française, les autres sont Libanais, binationaux ou européens.

Les personnels de l'établissement sont recrutés pour partie par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (grille des traitements de Montpellier), mais la majeure partie des personnels est rémunérée selon le statut local (grille de Dakar)[5]. Les prestations sociales (sécurité sociale, pension de vieillesse) sont évidemment très différentes pour les recrutés locaux ou pour les personnels recrutés par l'Agence. Ce dernier type de personnel est soumis à la règle de séjour de six ans au maximum à l'étranger, la rotation est donc élevée alors que ceux qui sont recrutés localement sont certes soumis à un contrat, mais ne sont pas concernés par les règles de mobilité, sauf si le conjoint doit les respecter.

Le lycée *Jean Mermoz* est à notre connaissance l'établissement français le plus coûteux du Sénégal, l'écolage y est plus onéreux qu'à Saint Louis : il est de 240 000 FCFA par trimestre pour l'enseignement primaire et de 330 000 FCFA par trimestre pour l'enseignement secondaire ; bon an mal an, cent-cinquante bourses sont accordées dans l'enseignement secondaire, soit moins de 10 % de bénéficiaires. Non seulement les coûts de scolarité sont élevés, mais l'inscription nécessite de la part des parents de la diligence ainsi que de la détermination, car le nombre de places est limité. L'enseignement français est sollicité de manière constante par les Sénégalais aisés, par les binationaux mais seuls certains particuliers sont admis pour les premiers : celui des parents diplomates qui demandent un suivi pour la scolarité de leur enfant. Pour le chef de l'établissement, l'image du lycée *Mermoz* est probablement idéalisée, car bien qu'il convienne de l'opulence de l'établissement, de son aspect fonctionnel, de l'entretien dont il bénéficie, il n'en reste pas moins que c'est un établissement comme un autre (il se réfère à la France), qui connaît aussi quelques problèmes mineurs ainsi que des problèmes sociaux. Nous allons résumer en un tableau les coûts des établissements privés que nous avons évoqués.

5 La grille des salaires, dite de Montpellier, désigne la grille de traitement du personnel expatrié recruté en France alors que la grille de Dakar désigne celle des personnels recrutés localement. Dans le premier cas, le salaire est indexé en fonctions de nombreux critères, dans le deuxième cas, le salaire est analogue au salaire perçu à Paris.

Tableau 3
Écolage par trimestre dans quatre établissements privés du Sénégal

Ville	Établissement	Enseignement primaire Frais scolarité/trimestre
Saint Louis	*Saint-Exupéry* (français laïc)	199 000 FCFA
Saint Louis	*Saint Joseph de Cluny* (sénégalais catholique, programme sénégalais)	19 500 FCFA
Dakar	Lycée *Mermoz* (français laïc)	257 500 FCFA
Dakar	*Sainte Jeanne d'Arc* (sénégalais catholique, programme français)	232 600 FCFA

Nous voyons que les établissements français ou sénégalais qui proposent le programme d'études français et la préparation des diplômes français se situent dans les mêmes fourchettes de prix, par contre l'établissement qui prépare au cursus sénégalais est dix fois moins coûteux.

L'association des parents d'élèves qui gère le lycée pourrait être considérée comme le lieu des revendications françaises à l'étranger, comme nous l'avons indiqué dans deux ouvrages, *Exil sous Contrat* (Guth, 1984) et *La formalisation du social* (Guth, 1988). De fait, elle ne réunit qu'une minorité de parents d'élèves, une cinquantaine qui ne cherche pas, aux dires du chef d'établissement, à dépasser le rôle d'encadrement qui est le leur, ni à créer de nouvelles prérogatives. Pourtant, la composition socioprofessionnelle des parents d'élèves s'avère très spécifique. Le lycée présente toute la palette possible des cadres supérieurs qu'une grande métropole comme Dakar peut recéler – le personnel fonctionnaire français n'y est pas en majorité, comme on aurait tendance à le croire (coopérants, enseignants, assistants techniques et militaires, fonctionnaires détachés) ; ce sont bien plus les cadres d'entreprise du secteur privé et public qui constituent le groupe majoritaire. Nous avons décidé de présenter, à partir de la liste des élèves du lycée, l'appartenance du tiers d'entre eux (N = 500) en essayant d'éviter les doubles ou triples comptes puisque les frères et les sœurs sont inscrits dans l'établissement, mais nous n'avons pas la certitude d'y être toujours parvenue.

Ici, les terminologies des professions sont plus précises, sauf pour les marins et les militaires, qui sont désignés comme tels par devoir de réserve, et échappent en partie à la catégorisation pour des raisons d'appartenance à

un corps ; les lieux d'exercice des autres parents sont indiqués ainsi que la position dans la hiérarchie. À la lecture, on a l'impression que ce sont les parents d'élèves qui ont rempli les formulaires, alors qu'au lycée sénégalais *Lamine Gueye*, qui nous servira de point de comparaison, ce sont les élèves qui ont donné ces renseignements. Cette différence qui peut paraître mineure change les données, car la déclaration de l'élève peut être imprécise, elle peut être sous-évaluée ou sur-évaluée, ou encore il peut refuser de répondre.

Une métropole urbaine comme Dakar dispose de personnels ASECNA, d'un port, d'une marine française, de services diplomatiques importants qui confient leurs enfants à l'établissement français : Autriche, Israël, Algérie, Belgique, Maroc, Cuba, Canada et le Sénégal en poste à l'étranger. Les organismes internationaux (PAM, FAO, PNUD, ONUDI, Commission européenne) se trouvent représentés au lycée *Mermoz* de Dakar. Les établissements commerciaux et industriels y figurent en bonne place soit par les directeurs, soit par les agents. Parmi les entreprises, l'hôtellerie occupe une bonne place, comme à Saint Louis, mais sur une autre échelle : il ne s'agit plus d'établissements de taille moyenne, mais de grands hôtels ou d'établissements appartenant à une chaîne. Dans le domaine commercial ou industriel, les cadres des entreprises suivantes sont représentés : la Sénégalaise de l'Automobile, Schneider, Rhône Poulenc, Alcatel Contracting, le Consortium d'entreprises DKK mécanique et outillage de l'armement maritime, les Câbleries du Sénégal, la Cotonnière du Cap Vert ainsi que de nombreuses imprimeries. Enfin, viennent aussi les Conseils régionaux et locaux, la Maison des Élus, la Cour des Comptes, mais aussi des ONG importantes comme Enda Tiers-Monde.

Deux catégories distinctes sont présentes dans le tableau 4 (ci-contre) : d'une part, les cadres supérieurs des grandes entreprises et, d'autre part, les cadres moyens de la fonction publique ou d'entreprises de taille plus modeste. La part des cadres supérieurs est sans doute sous-évaluée, car il est probable qu'un certain nombre d'officiers dans la catégorie militaire ainsi que dans la police et les pompiers se trouvent réunis dans la rubrique militaire. Par ailleurs, où se trouve véritablement la césure entre les cadres moyens et les cadres supérieurs ? Un chef d'établissement enseignant appartiendrait à la première catégorie, alors que son personnel serait dans la seconde ? En opérant une telle discrimination, on fixerait la frontière entre les tâches de direction et les tâches d'exécution. Le salaire serait aussi un bon discriminant, mais les diverses primes d'expatriation gonflent les rémunérations du secteur public et privé au détriment des professions artisanales et industrielles. Le niveau d'études et les diplômes dissocieraient les cadres supérieurs et moyens des métiers techniques artisanaux et du monde des employés. Dans cette échelle socio-économique, fondée sur les déclarations des intéressés, nous aurions pu

ajouter un certain nombre d'avantages au delà de la rémunération et allant avec la fonction, qu'il s'agisse du logement, de la prise en charge des frais de scolarité des enfants, de la voiture de fonction, du transport aérien pour la France, du bénéfice de la détaxe. Ces avantages, nous l'avons montré pour les *Forces Françaises en Allemagne* (Guth, 1991), peuvent faire toute la différence entre les personnels ; en Allemagne civils et militaires jouissaient des mêmes avantages, mais les civils n'étaient pas astreints aux règles de mobilité des militaires. Ils pouvaient ainsi bénéficier de ces éléments du statut social pendant toute leur vie active, alors que les personnels militaires étaient astreints à la règle des six ans. Le statut social s'observe indéniablement dans les moments de civilité, à table où la présence de vins fins, d'argenterie bien astiquée, de mobilier moderne et non colonial, illustre l'appartenance de l'amphitryon à la meilleure société dakaroise. Les revenus invisibles jouent sur le registre de la rareté, ils accentuent le privilège et dans une certaine mesure en assurent la mise en scène, ils montrent aux autres le chemin qui reste encore à parcourir pour se retrouver sur le même échelon de l'appartenance sociale.

Tableau 4

Appartenance socioprofessionnelle des parents d'élèves du lycée Mermoz

Lycée Mermoz de Dakar	**Fréquence en valeur absolue**	**Fréquence en pourcentage**
Personnel de Direction, PDG	68	20,23
Professions libérales	24	7,14
Officiers supérieurs : militaires, sapeurs pompiers, marins, police, gendarmerie	46	13,6
Diplomatie, ambassadeurs	22	6,5
Fonctionnaires internationaux	19	5,6
Entrepreneurs et ingénieurs	19	5,6
Militaires	46	13,6
Employés	25	16
Professions techniques du bâtiment	5	1,4
Professions de la santé et de soins	3	0,8
Commerçants, gérants, agents	26	7,7
Sans profession, retraités, personnel en disponibilité, rentier	17	5,05
Total	**336**	**100%**

Michel Grossetti, après avoir fait une comparaison entre les coopérants du Maroc et d'Afrique Noire, note : *« Ainsi, au fil des séjours, les coopérants verraient leur positionnement objectif évoluer dans l'espace social français et leur " profil" s'éloigner quelque peu des catégories sociales qui leur sont proches par la profession ou le niveau d'études en métropole (enseignants, étudiants) pour se rapprocher de celui des catégories caractérisées par un fort capital économique* » (Grossetti, 1986).

Le recrutement du lycée *Mermoz*, composé essentiellement de cadres supérieurs et moyens, n'est pas à l'image de la petite école de Saint Louis : il montre la concentration des pouvoirs nationaux et internationaux dans une capitale africaine et la création, par les organismes internationaux et par les entreprises internationales, d'une collectivité de managers et de responsables dans des proportions variables, mais avec le même *effet de composition dans toutes les capitales d'Afrique francophone*. Diplomates et conseillers, professeurs et administrateurs, managers, commerçants et artisans ainsi que militaires et marins, vont former une communauté d'expatriés qui gravitera autour de différents pôles institutionnels à l'étranger. Le lycée *Mermoz*, qui se flatte d'avoir cent-cinquante boursiers, ne laisse paraître sur cet échantillon aucun élément du monde ouvrier ou artisanal : si certaines personnes peuvent en être issues elles sont devenues au Sénégal gestionnaires de leur propre entreprise de construction ou d'imprimerie. L'expatriation joue aujourd'hui encore le rôle qui fut le sien dans le passé : celui d'un levier individuel et collectif dans l'ascension sociale, le lycée en est le reflet et il concentre dans ses murs les enfants de cadres de haut niveau et de niveau intermédiaire, il illustre *l'effet établissement* par la sélection qu'il opère tant en ce qui concerne les nationalités, le niveau d'études et les positions socio-économiques. À Dakar, les bi-nationaux, les couples franco-sénégalais se sentent floués par ces discriminations en matière d'accès aux établissements français, dans la mesure où leurs emplois et leurs revenus ne permettent pas à tous de régler les frais de scolarité des établissements français. Ils voudraient une école gratuite, oubliant que celle-ci existe, mais au sein de l'Éducation nationale sénégalaise.

Le lycée *Lamine Gueye*

L'ancien lycée *Van Vollenhoven*, appelé aujourd'hui lycée *Lamine Gueye*, reste toujours un établissement prestigieux dans un quartier coquet où fleurissent les bougainvilliers et des formes d'architecture coloniale typique. Il est abrité par la frondaison de très grands arbres, non loin du musée de l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN) et se trouve dans une zone très résidentielle. Le lycée accueille aujourd'hui 2 362 élèves dont 1 018 filles pour 1 344 garçons. Cent trente-neuf professeurs dispensent

leurs cours à soixante-neuf classes de deuxième cycle. En raison d'une affluence accrue, l'établissement doit créer de nouvelles salles en empiétant sur toutes les surfaces disponibles : toilettes, couloir, etc. Le recrutement des élèves se fait hors du Plateau de Dakar et se situe principalement dans l'axe Dakar-Rufisque. Les élèves viennent des Parcelles Assainies, de Thiaroye. Aujourd'hui un bus va chercher les élèves et les conduit à l'heure exacte pour qu'ils puissent suivre les cours. D'après un responsable, la population du lycée ne devrait plus croître à l'avenir, dans la mesure où de nouveaux établissements vont être créés dans les quartiers plus excentrés de Dakar. On peut cependant douter de cette affirmation quand on sait qu'un établissement de prestige attire toujours plus d'élèves que les autres.

L'inscription des élèves au lycée ne serait qu'un deuxième choix pour les parents, ceux-ci préféreraient, selon le responsable interrogé, l'enseignement confessionnel, non pas l'enseignement français qui est trop onéreux pour des familles ayant cinq ou six enfants à scolariser, mais l'enseignement catholique ayant une filière française : il s'agit d'une allusion à l'institution *Sainte Jeanne d'Arc*, qui se trouve à proximité en face de la cathédrale. Les coûts de scolarisation dans cette institution varient de 268 000 FCFA par an pour le programme sénégalais à 788 000 FCFA par an pour le programme du deuxième cycle français ; ils sont, comme on peut le constater, légèrement inférieurs à ceux du lycée *Mermoz*, mais en contrepartie l'établissement est plus ouvert aux candidatures.

Les grèves et les manifestations des personnels obèrent régulièrement l'année scolaire dans l'enseignement public et la continuité de l'année scolaire est le vœu général des parents. Une bande dessinée satyrique illustre ce point de vue (il s'agit du *Goorgoulou*)[6]. Les résultats scolaires fluctuent en conséquence, lorsque l'année scolaire ne connaît aucune rupture, les résultats de l'établissement sont excellents, lorsque l'année connaît une longue interruption, le verdict aux examens est proportionnel à la période chômée. La discipline semble aussi la grande absente selon ce responsable : les effectifs sont pléthoriques et le personnel de surveillance étant surtout féminin, l'autorité ne s'exerce pas suffisamment sur les élèves ; on note donc une forme d'indiscipline générale, un manque de travail des élèves, une atmosphère impropre à la concentration. Ces causes mentionnées par le responsable expliquent le choix par défaut de l'enseignement public par les parents d'élèves. Malgré les efforts du gouvernement sénégalais, le

6 *Goorgoulou Goor* représente pour le dessinateur satiriste *T.T.Fons, Monsieur tout le monde en butte au monde quotidien*. Il doit assurer la DQ (Dépense Quotidienne) et pour ce faire vit de nombreuses aventures si ce n'est un enfer quotidien.

matériel scolaire fait défaut : l'établissement est vétuste, la dégradation est manifeste. Dans la cour, les élèves marchent sur les gravats, il s'agit d'un pan de mur qui est tombé, manifestement le bâtiment ne semble pas entretenu : les peintures sont défraîchies, des tables-bancs cassées se retrouvent dans les salles de classe, tout respire la pénurie. Souleymane Gomis (2001)[7] avait déjà insisté dans sa thèse sur ce contraste matériel entre l'établissement public et l'établissement privé, mais il ne faut pas en conclure que tous les établissements privés ont un air neuf et moderne : les petites écoles catholiques de Saint Louis du Sénégal se trouvent dans des locaux qui portent les stigmates de leur âge.

Nous avons pu consulter au lycée *Lamine Gueye* les listes des terminales AB, ce sont des élèves déjà sélectionnés, considérés comme les meilleurs, qui font honneur à l'établissement, nous pouvons supposer qu'il va exister une sur-représentation des catégories supérieures et une sous-représentation des catégories inférieures. Les professions des parents sont celles indiquées par les lycéens, les nombreux retraités mentionnés modifient les résultats de l'ensemble, mais ils montrent aussi ce qu'est la scolarisation des cadets dans les familles nombreuses. L'éventail des professions est plus varié qu'au lycée *Mermoz* – nous retrouvons dans cet échantillon trois catégories : celle des cadres supérieurs, celle des cadres moyens et celle des agriculteurs et ouvriers qui sont d'ailleurs profondément minoritaires. Néanmoins, comme le lecteur peut l'observer à partir du tableau ci-contre, le recrutement du lycée *Lamine Gueye* est spécifique, il a conservé comme le lycée *Savorgnan de Brazza* à Brazzaville (Guth, 1998) le recrutement des catégories intellectuelles.

Deux catégories émergent de cet ensemble : les parents retraités et les parents officiers supérieurs. Mais on peut considérer que les couches supérieures sont presque à égalité avec les couches moyennes, elles regroupent respectivement 31,6 % et 32,6 % des parents, la couche plus populaire n'étant représentée que par 1,5 et 2,5 % des effectifs. La représentation de ces dernières catégories est infime ; elles sont à la fois la preuve de la sélection du système d'enseignement et de la difficulté d'accès aux études longues, bien qu'il ne faille pas oublier que ces classes AB sont les plus sélectives ; elles procèdent de l'idéologie du don, c'est-à-dire, comme l'affirment les deux auteurs de *La reproduction*, de : *« ... la cécité aux inégalités sociales* [qui] *condamne et autorise à expliquer toutes les inégalités, particulièrement en matière de réussite scolaire, comme inégalités naturelles, inégalités de dons »* (Bourdieu & Passeron, 1970).

7 Assistant à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Parmi les parents d'élèves, nous retrouvons des parents ayant fait des études longues : ministre, colonel, directeur technique, d'autres, dont les enfants accèdent pour la première fois au cycle long de l'enseignement secondaire. Une troisième catégorie doit être mentionnée : il s'agit des élèves ayant un tuteur et venant de Casamance ou d'un village de la Petite Côte ; certains viennent aussi de Louga, d'autres de Tambacounda, de Kaolack, de Thiès. Ils s'insèrent ainsi à la grande métropole dès le deuxième cycle, cette insertion précoce devrait favoriser, selon un étudiant Casamançais spécialiste des migrations, l'insertion dans la vie active de la grande métropole. Les élèves ayant un tuteur sont pris en charge par des enseignants, des directeurs d'école ou par un directeur de banque (on l'aura noté, le tuteur doit être socialement *bien situé* pour assumer sa tâche).

Tableau 5
Catégories socioprofessionnelles des parents d'élèves des Terminale AB du lycée Lamine Gueye

Catégorie	Nombre	Fréquence (%)
Ingénieurs et cadres administratifs	4	2,5
Officiers supérieurs	29	18,8
Journalisme, art cinéma et professeurs	16	10,3
Métiers techniques, employés et commerçants	17	11,3
Entrepreneurs et artisans	23	14,9
Militaires, douane et police	10	6,4
Agriculteurs	3	1,9
Maçons	4	2,6
Retraités	29	18,8
Parents décédés	7	4,5
Pas d'indication	12	7,7
Total	**154**	**100**

Les trois types de recrutement d'élèves impliquent deux modalités différentes : les établissements français recrutent leur public en fonction de l'écolage et de la nationalité, l'établissement sénégalais recrute dans un bassin d'emploi légèrement plus vaste, mais la sélection porte sur d'autres critères : celui des études, mais aussi ceux de l'accessibilité, de la possibilité d'avoir un tuteur et du sexe (aucune jeune fille n'est prise en charge par un tuteur). Pourtant les deux établissements français sont dissemblables : celui de Saint Louis dispense deux fois plus de bourses que celui

de Dakar, sa proportion de retraités ou de sans profession est tout à fait remarquable (elle se rapprocherait plus du lycée *Lamine Gueye*, mais sans avoir comme lui ce recrutement d'élèves d'officiers supérieurs). Pour résumer les faits et faciliter la comparaison entre les trois types d'établissements, nous allons synthétiser les données en un seul tableau (tableau 6) tout en sachant que les *items* ne sont pas renseignés de la même façon dans les différents établissements.

Tableau 6
Comparaison des trois établissements selon la catégorie socioprofessionnelle des parents

Catégories socioprofessionnelles	École *Saint-Exupéry*	Lycée *Mermoz*	Lycée *Lamine Gueye*	Intervalles
Catégories supérieures	35,1 %	58,6 %	31,5 %	31,5-58,6
Catégories moyennes	32,4 %	35,6 %	32,6 %	32,4-35,6
Catégories modestes	8,9 %	néant	4,4 %	0-8,9
Sans profession, retraités et sans indication	23,5 %	5%	20 %	5-23,5

La comparaison ne saurait donner qu'une tendance, car les effectifs diffèrent trop d'un établissement à l'autre. Ainsi, les données de l'école *Saint-Exupéry* concernent tous les élèves, alors que pour les établissements du deuxième cycle de l'enseignement secondaire nous avons pris un échantillon significatif au lycée *Mermoz* (un tiers des élèves de l'enseignement secondaire) et spécifique au lycée *Lamine Gueye* (nous avons examiné la meilleure section). Nous remarquons cependant que la petite école ressemble plus aux meilleures sections du lycée *Lamine Gueye*, tant dans la dernière catégorie que pour les catégories supérieures et moyennes. Cette parenté entre l'une et l'autre institution tient, nous semble-t-il, à trois phénomènes :

- le provincialisme de Saint-Louis du Sénégal ;
- la sélection sociale dans les deux établissements ;
- l'apport de bi-nationaux dans l'établissement des bords du fleuve.

La sélection sociale est manifeste dans tous les établissements, mais elle n'est pas fondée sur les mêmes données. Dans les établissements français, surtout dans celui de Saint Louis, l'école doit ouvrir son recrutement pour pouvoir assumer l'enseignement dans toutes les sections ; une politique de bourses corrige effectivement la sélection sociale, mais son effet porte sur un nombre réduit. Dans la capitale du Sénégal, la sélection

sociale est à son maximum dans la mesure où la concentration des pouvoirs de décision s'y trouve réunie. La sélection sociale au lycée *Lamine Gueye* ressemble beaucoup plus à celle évoquée par les sociologues Bourdieu et Passeron dans l'ouvrage *Les Héritiers* (1964). Derrière la logique du don, que nous avons déjà mentionnée, se cache la logique des classes supérieures et moyennes, qui ont choisi cet établissement tout en préférant les sections sélectives, dans lesquelles se concentrent les élèves qui réussissent mieux et ceux qui sont sélectionnés socialement.

Conclusion

Les établissements français, tout comme l'enseignement privé catholique de Côte d'Ivoire (Lanoue, 2002), refusent de se considérer comme des établissements privés. La sélection sociale qu'implique l'écolage suscite auprès des usagers bien des réclamations, que le système de bourses ne saurait corriger, car il porte sur un effectif trop réduit. En raison du nombre de places limité qu'offre l'établissement de la capitale, une pléiade d'établissements privés proposent des prestations qui sont soit identiques, soit accompagnées d'un internat, comme celui de l'établissement mariste. Ainsi, l'enseignement et les diplômes français conduisent à une création institutionnelle, engendrée par les limites mêmes de l'accès à l'enseignement français ; celui-ci sert donc de *pattern* que vont suivre et adapter d'autres établissements, jusqu'aux formations de BTS, qui complètent en un cycle d'études court une formation acquise dans les établissements privés d'Afrique. *L'effet établissement*, dans ce cas de figure, serait une forme de *logique institutionnelle* qui pousse d'autres établissements privés à proposer des prestations identiques à l'établissement français, si ce n'est complémentaires de celui-ci. L'enseignement français entraîne donc dans son sillage la fraction de l'enseignement privé destinée aux cadres supérieurs (le site Internet du lycée *Mermoz* rappelle aux parents d'élèves qu'ils peuvent scolariser leurs enfants dans différents établissements privés catholiques). Cet enseignement parait souhaitable aux parents d'élèves du lycée *Lamine Gueye*, alors que certains d'entre eux dirigent les administrations et les services publics du Sénégal. L'enseignement privé de type français concurrence l'enseignement public sénégalais, car il offre une alternative possible aux parents d'élèves bénéficiant de moyens financiers et contribue ainsi à la formation d'îlots de classes supérieures. Il convient cependant de corriger cette représentation de l'école française, teintée de manichéisme, en évoquant les effets du *curriculum* sénégalais et la sélection scolaire et sociale que l'on y rencontre. Ceux-ci sont particulièrement sensibles dans les classes terminales et ne vont pas sans rappeler la situation de l'enseignement secondaire long après la Seconde Guerre mondiale en France.

L'effet établissement cache cependant une logique communautaire, à laquelle nous avons fait allusion : celle de la mobilité sociale globale d'un groupe national expatrié, qui veut obtenir par le biais de l'école une socialisation adéquate à sa position sociale. La même observation avait été faite en 1956, lors de l'étude au Canada d'une communauté suburbaine, *Crestwood Heights* (Seeley, Sim & Loosley, 1956). *Crestwood Heights* est un lotissement suburbain d'une grande agglomération et, selon les auteurs, regroupe des personnes en situation de mobilité sociale. L'agglomération s'est pour cette raison créée autour de l'école, d'un seul établissement à l'origine, le *Board of Education* (Comité local de l'enseignement) a créé ensuite cinq établissements ; et l'on peut dire que l'école et la communauté se sont développées ensemble pour la raison indiquée ci-dessus. Ces établissements n'ont jamais été des établissements ordinaires, ils attirent leur lot de visiteurs originaires du Canada et d'ailleurs, pour voir de nouvelles modalités pédagogiques ou de nouvelles expériences didactiques. Les auteurs de l'étude de communauté concluent de la manière suivante :

> *« Dans une communauté comme Crestwood Heights, les forces sociales décrites dans le dernier chapitre jouent un rôle plus marqué et tendent peut-être plus rapidement et plus radicalement qu'ailleurs à faire jouer à l'école le rôle de* factotum *culturel. À Crestwood Heights vivent nombre de personnes ayant atteint des positions sociales de pouvoir dans la structure sociale : le nombre anormalement élevé de médecins, de membres des professions juridiques, de dentistes ayant réussi, les propriétaires d'affaires, les cadres dirigeants de grandes entreprises, un gouverneur de province. Il est vrai qu'ils ne sont pas tous, même la majorité d'entre eux dans "le dessus du panier" ; il y a chez eux l'idée qu'il reste encore du chemin à parcourir, si ce n'est par eux-mêmes, ce sera par leurs enfants. Il s'est déjà formé une classe de managers et de professionnels qui souhaite que ses enfants soient éduqués pour occuper au moins les positions sociales qu'avaient occupées les parents et sinon pour faire quelque chose de mieux. Dans ce domaine de la préparation à une profession où l'école a longtemps joué un rôle, son influence et son pouvoir ne sont absolument pas remis en question »* (*op. cit.* : 235)[8].

8 Traduction assurée par S. Guth : *« In a community such as Creswood Height, the social forces described in the last section play with peculiar force and tend perhaps more rapidly and more radically than elsewhere to force the school into the role of culutural factotum. In the Heights live many of the men who have atteined positions of considerable*

Les Français expatriés du Sénégal, mais aussi une fraction des Sénégalais, assignent à l'enseignement privé français une fonction de confirmation sociale et de socialisation spécifique. L'école représente à la fois le lieu de la sélection sociale, mais aussi celui de la socialisation dans un univers qui évoque les valeurs républicaines, mais qui n'accueille que ceux qui peuvent soit bénéficier d'une bourse soit régler des frais de scolarité élevés. Ainsi *l'effet établissement* reflète un effet communautaire, celui d'une communauté nationale expatriée, qui cherche dans l'expatriation une carrière, une promotion, un travail plus intéressant, ou, comme pour les binationaux, un moment de répit dans le flux des migrations intercontinentales, mais aussi et surtout la continuité avec des règles et des valeurs scolaires.

influence in the social structure : the unusuelly successful doctors, lawyers, dentists ; the owners of businesses ; the senior executive of larger enterprises ; a Lieutenant Governer of the Province. It is true that they ara not all, even the majority of them, "at the top of the tree" ; there is a strong feelong among them that they are many more fields to be conquered, if not by themselves, then by their children. There is also present an emerging managerial and professionnal class, which clearly wishes its children educated at least to assume the positions which must eventually be vacated by the parents, if not to do somewhat better. In this area of vocational preparation where the school has long held sway, its influence and power are unquestionned ».

BIBLIOGRAPHIE

BATESON, BIRDWHISTELL, GOFFMAN, HALL, JACKSON, SCHLEFEN, SIGMAN & WATZLAWICK, 1981, *La nouvelle communication*, Paris, Seuil.

BOURDIEU (P.) & PASSERON (J.-C.), 1964, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit.

BOURDIEU (P.) & PASSERON (J.-C.), 1970, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit.

COUSIN (O.), 1993, « L'effet établissement dans les collèges et lycées », *Revue française de sociologie*, juillet-septembre, tome XXXIV, n° 3, pp. 395-419.

GOMIS (S.), 2001, *Logiques familiales et logiques scolaires – le travail scolaire des enfants de Dakar au Sénégal*, Strasbourg, Université Marc Bloch, thèse de sociologie.

GROSSETTI (M.), 1986, « Enseignants en coopération », *Revue française de sociologie*, janvier-mars, tome XXVII, n° 1, pp. 133-148.

GUTH (S.), 1984, *Exil sous contrat*, Paris, Silex.

GUTH (S.), 1988, *La formalisation du social*, Suisse, Cousset/Delval.

GUTH (S.), 1991, *Les Forces françaises en Allemagne*, Paris, L'Harmattan.

GUTH (S.), 1998, *Lycéens d'Afrique*, Paris, L'Harmattan.

LANOUE (É.), 2002, *Les politiques de l'école catholique en Afrique de l'Ouest. Le cas de la Côte d'Ivoire (1945-2000),* Paris, EHESS, thèse de sociologie.

PELLERIN (P.), 1990, *Une enfance en brousse congolaise*, Paris, Arthaud.

SEELEY (J. R.), SIM (R. A.) & LOOSLEY (E. W.), 1956, *Crestwood Heights*, Londres, Constable and Company Ltd.